

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2019/NOV/116	OBJET : Z.A.C. DE LA GRANDE PLAINE – AUTORISATION DE DEPOT D'UN DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET DE CESSIBILITE A GRAND PARIS AMENAGEMENT
<u>Date du conseil municipal</u> 04/11/2019	
<u>Date de la convocation</u> 28/10/2019	
<u>Date de l'affichage</u> 12/11/2019	

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 28 octobre 2019.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER représenté par Sylvie GALLOCHER,
- Stéphanie CHARRET représentée par Simone JEROME
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Claude GODART représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Karine JARRY représentée par Michel VEUX
- Monique DEVILAINE représentée par Serge SAUSSIER
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Simone JEROME est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'article L300-4 du code de l'urbanisme,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 4 juin 2007 par lesquelles le conseil municipal a d'une part tiré un bilan favorable de la concertation et d'autre part approuvé le dossier de création de la ZAC de la Grande Plaine,

VU la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2014 approuvant les nouveaux objectifs du projet et définissant les modalités d'une nouvelle concertation préalable,

VU la délibération du conseil municipal du 16 mars 2015 approuvant le bilan de la concertation sur le nouveau projet de ZAC de la Grande Plaine suite à la reprise des études,

VU la délibération du conseil municipal du 13 juin 2016 relative au lancement de la procédure de choix d'un aménageur,

VU la délibération du conseil municipal du 23 janvier 2017 désignant le groupement Grand Paris Aménagement et Géoterre aménageur de la ZAC de la Grande Plaine,

VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2017 portant approbation du Traité de Concession d'Aménagement,

VU la délibération du conseil municipal du 5 mars 2018 portant approbation du plan local d'urbanisme de la ville de Nangis,

VU la délibération du conseil municipal du 23 septembre 2019 portant modification du périmètre de ZAC,

CONSIDERANT que, dans le cadre de la réalisation de l'opération de la ZAC de la Grande Plaine, il est nécessaire de poursuivre l'acquisition des terrains, entamée et poursuivie à l'amiable, si besoin est, par voie d'expropriation,

Après en avoir délibéré, avec 21 voix Pour et 6 voix Contre (J.-P. GABARROU, M. DEVILAINE, C. HEUZE-DEVIES, S. SAUSSIER, S. SCHUT, A. RAPPAILLES),

ARTICLE 1 :

AUTORISE Grand Paris Aménagement à déposer auprès des services compétents de la Préfecture, les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire prescrivant l'ouverture des enquêtes publiques et la prise des actes en découlant.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Grand Paris Aménagement à bénéficier directement de l'expropriation.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 5 novembre 2019

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20191112-NOV-D116-DE
Date de télétransmission : 12/11/2019
Date de réception préfecture : 12/11/2019